

pour avoir le droit de faire le commerce de la pomme, nous ne laisserons pas cette affaire tomber dans les oubliettes. Nous en informerons notre Fédération à toutes fins utiles.

Cette indignation n'est que trop compréhensible. Nous souhaitons qu'elle persiste et obtienne enfin satisfaction à nos expéditeurs, et, s'il est trop tard, que des dédommagements substantiels leur soient accordés.

La Bretagne qui travaille en assez de voir tourner à son détriment et au profit d'étrangers sans mandat des mesures qu'on lui présente comme destinées à la défendre

Olivier GUYON.

Formation d'un syndicat des exportateurs de fruits à cidre de la Bretagne et de la région de l'Ouest

On nous communique :

Emus des modalités appliquées à l'exportation des pommes à cidre sur l'initiative de personnes apparemment peu qualifiées pour organiser ce marché, un certain nombre de négociants des départements, exportateurs de pommes à cidre, eux-mêmes professionnels de l'exportation, se sont groupés sous l'égide du président du syndicat des négociants en grains d'Ille-et-Vilaine, M. Deschamps, et ont constitué le syndicat des exportateurs de fruits à cidre de Bretagne et de la région de l'Ouest.

L'objet de cet organisme est la défense des intérêts professionnels des négociants qui jusqu'à ce jour ont assuré les ventes à l'exportation et qui sont en rapports constants avec les producteurs de pommes.

Il a aussi pour but d'éclairer les pouvoirs publics et de collaborer avec eux pour la recherche des débouchés nécessaires à l'écoulement des récoltes.

Le siège du syndicat est fixé 21, rue de la Monnaie, à Rennes, où sont reçues les demandes d'adhésions.

Spécialement pour les Bretons de Paris :

CONSULTATIONS GRATUITES

sur toutes questions contentieuses et notariales, successions, etc...

Charles CHEVALIER
(d'Ille-et-Vilaine)

Diplôme de l'Ecole de Notariat de Rennes, ancien Principal Clerc de Notaire et d'Avoué

210 bis, Avenue Daumesnil,
1^{er} droite

TÉL : Diderot 45-84
Métro : Daumesnil

De 9 h. à midi, à partir de 18 h. 30 ou sur rendez-vous.

LES TRANSPORTEURS BRETONS S'ÉMOUVENT DES RÉCENTS DÉCRETS POUR LA COORDINATION DU RAIL ET DE LA ROUTE

Les récents décrets pris par le ministre des Travaux publics pour la « coordination du rail et de la route », ont suscité une vive émotion chez les transporteurs bretons qui voient leurs intérêts menacés alors que depuis des années ils ont fait des efforts considérables pour donner satisfaction à une nombreuse clientèle et créé des services appréciés.

CHOSSES ET GENS D'HIER ET DE JADIS

LES ÉCOLIERS DE VANNES

Episode de la Chouannerie en Bretagne

Ma a Harel

Dans les chemins pierreux De la rude Bretagne Dans
le chemins pierreux Et la rude Bretagne que
de fois nos aïeux ont battu la campagne Toujours le ven
tre creux le cœur joyeux Et lon lon la les entendez vous de ce temps
la le joyeux binious Et lon lon la les entendez vous de ce temps la lors
yeux binious

REFRAIN

Et lon lan là
Les entendez-vous
De ce temps-là
Les joyeux binious.
(Bis)

I

Par les chemins pierreux
De la rude Bretagne (bis)
Que de fois nos aïeux
Ont battu la campagne
Avec le ventre creux
Le cœur joyeux.

II

Vieux chouans bretons
Châtelains du Bocage (bis)
Pour venger leurs affronts
Unissaient leur courage
Pour venger leurs foyers
Tout dévastés.

III

Les vieux chevaliers
Aux fusils à pierre (bis)
Les jeunes écoliers
Armés de canardières
Faisaient la guerre aux Bleus
Comme des preux.

IV

Chevauchent jour et nuit
Par les hautes bruyères (bis)
Aux rochers de granit
Aiguisant leurs rapières
N'ayant pour mousquetons
Que des bâtons.

V

Dans la sombre forêt
Au cri de la chouette (bis)
Bien vite ils accouraient
Du fond des cachettes
Vieillardes aux cheveux blancs
Femmes, enfants.

VI

Ils accouraient, joyeux,
Des rives d'Angleterre (bis)
Après des jeunes preux
Leur apprendre la guerre
Les chevaliers proscrits
De saint Louis.

VII

Et puis lorsque le soir
Descendait sur la lande (bis)
Tous en chœur, pleins d'espoir,
Dansaient la sarabande
Autour des Bleus maudits
Qu'ils avaient pris.

VIII

Dès le premier combat

XVII

Dans le sombre avenir
Et Vendée et Bretagne (bis)
Sauront encore s'unir
Dans la même pensée
L'on verra des chouans
Le bon vieux temps.

XVIII

Si jamais les Uhlans
Franchissaient nos frontières (bis)
Nous ferions mes enfants
Le métier de nos pères
Il reviendrait des chouans
Le bon vieux temps.

Ce chant fut vraisemblablement composé par l'un des élèves qui avait chouanné, quelque temps après la rentrée au Collège. Il fut apporté en 1892 à l'Institution Saint-Martin de Rennes (aux Capucins, des vieux Rennais) par un élève venant du collège Sainte-Anne d'Auray. Les anciens (les environ de 60, de 1938) se rappellent encore avec quelle ardeur ils le chantaient au cours de leurs promenades bi-hebdomadaires, reprenant en chœur les deux premiers vers de chaque couplet et le refrain.

Recueilli par Jean PERQUIS.
Musique notée.
par Monique PERQUIS.

NOTICE EXPLICATIVE DE LA CHANSON

Bonaparte, au cours de son règne, ne sut pas acquiescer à la sympathie des Bretons, catholiques et royalistes dans leur universalité, surtout en Morbihan. L'exécution du duc d'Enghien; la suppression des missions; l'obligation absolue de ralliement à la dynastie napoléonienne sous peine de damnation éternelle; les excès de la censure contre les livres et journaux d'Eglise; la conscription meurtrière, et les conséquences épouvantables pour les familles des jeunes gens qui s'y dérobaient; la loi draconienne sur les associations de plus de vingt membres; l'arrestation du Pape par le général Radet, sa déportation et la confiscation de ses Etats; la guerre contre l'Espagne catholique, qui après avoir aidé la Bretagne à reconquérir son indépendance sous le Régent, avait

des bon
continua
de frate
queurs
épro
sous le
sinon à
bihan.
gère. Et
ainsi
21 juil
Le 5
10 juil
Le 1
21 juil
Le 1
21 juil
Le c
tenant
Fr Ric
Légion
Telle
la rela
Collège
blée à
teaubr
de La
nombre
honnel
popula
velliés
jeunes
plustet
mage
qui fa
de l'ou
La 1
Sou
Bainve
M
Un
grand
tre, H
à la s
Dep
au Sa
mité
Il i
d'hon
se
grand
des A
Il
tous
Hei
étal
c'est
nu c
ratio
No
des
que
« Pa
fidél
const
une
C
gne
dispe
dro

RENOUVELLEMENT DES RÉCENTS

**DÉCRETS
POUR LA COORDINATION
DU RAIL ET DE LA ROUTE**

Les récents décrets pris par le ministre des Travaux publics pour la « coordination du rail et de la route », ont suscité une vive émotion chez les transporteurs bretons qui voient leurs intérêts menacés alors que depuis des années ils ont fait des efforts considérables pour donner satisfaction à une nombreuse clientèle et créé des services appréciés.

Les doléances de nos compatriotes se trouvent résumées dans une lettre que les transporteurs de la Côte d'Emeraude ont adressée à diverses personnalités pour solliciter leur intervention près du gouvernement.

« Le décret du 12 octobre 1938, lit-on dans cette lettre, substitue le régime de l'autorisation à celui des droits acquis par le paiement des taxes de licences qu'il ne supprime cependant pas (p. 11.984, haut de la colonne 2). Ces autorisations ne seraient valables que jusqu'au 31 décembre 1948 pour la petite distance et deux ans seulement pour la grande distance (art. 30, p. 11.987).

« Il institue, d'autre part, une paperasserie nouvelle, carnet de bord, etc...

« Il oblige le transporteur à se grouper dans un organisme à la solde du chemin de fer, auquel il devra indiquer les noms et adresses de ses clients, avec les tarifs réclamés, sans doute pour que ceux-ci puissent ensuite leur faire leurs offres de service et leur enlever cette clientèle à un tarif moindre (p. 11.981, colonne du milieu, dernier paragraphe ; p. 11.985, art. 7, et p. 11.987, art. 23 et art. 26).

« Le décret prévoit également la séparation entre les transports à petite, moyenne et grande distance.

« On pourrait penser que le transporteur à grande distance doit, à Jorliori, être transporteur à petite ou moyenne distance. Erreur, il faut, pour qu'il y ait transport à grande distance, que les points de chargement et de déchargement ne se trouvent pas dans le même département ou dans deux départements limitrophes, ce qui fait qu'une carte ne mentionnant, en exécution de la déclaration du transporteur, que la grande distance ne peut servir aux autres catégories ! »

Après avoir développé leurs critiques visant ces anomalies regrettables, les transporteurs déclarent que le décret du 12 octobre semble avoir eu pour but l'anéantissement de leur industrie, sans aucun profit pour les chemins de fer dont le déficit s'accroît sans cesse.

Ils font remarquer que les précédentes décisions administratives n'ont pas amélioré la situation des réseaux, mais ont abouti à une courbe de baisse très rapide dans la construction automobile et amené de ce fait une grosse diminution de rentrée d'impôt. Cependant, les pays voisins, Angleterre et Allemagne, ne cessaient d'accroître leur production automobile facilitée par des charges fiscales excessivement moins élevées bien que le problème à résoudre fût le même pour ces deux grandes nations.

Vieillards au cheveux blancs
Femmes, enfants.

VI

*Ils accouraient, joyeux,
Des rives d'Angleterre (bis)
Auprès des jeunes preux
Leur apprendre la guerre
Les chevaliers proscrits
De saint Louis.*

VII

*Et puis lorsque le soir
Descendait sur la lande (bis)
Tous en cœur pleins d'espoir,
Dansaient la sarabande
Autour des Bleus maudits
Qu'ils avaient pris.*

VIII

*Dès le premier combat
Chez Madame sainte Anne (bis)
Un écolier soldat
Avait pris Marie Tannel
Ce soir-là les blâtons
Sonnèrent tous.*

IX

*Dans les bois de Pont-Sal
Joyeuse fut la fête (bis)
L'on donna un grand bal
Pour fêter la conquête.
Qu'ils étaient gais enfants
Les vieux Chouans !*

X

*Un vieux chiffon blanc
Déchiré par les balles (bis)
Tout couvert de leur sang
Aux aigles impériales
Fit mettre bien souvent
Ailes au vent.*

XI

*Un écolier breton
Au fort de la bataille (bis)
Sans darbiche au menton
Chantait sous le mitrailleur
Des géants d'autrefois
Les beaux exploits.*

XII

*Au soir de Muzillac
Quand fut tonné le barde (bis)
Triste fut le rouac
Muette la bombarde
Ce soir-là les binious
Pleurèrent tous.*

XIII

*Ces soldats de la Foi
Aux pieds de leurs calvaires (bis)
Pour le salut du Roi
Récitaient des rosaires
Ne craignant que les cieus
Tombant sur eux.*

XIV

*Et Barons et Marquis
Dans leurs gentilhomières (bis)
Maintenant voient assis
Un préfet ou un maire
Portant à son bonnet
Un grand plumet.*

XV

*Les Vendéens vont plus
Leurs fêtes du bocage (bis)
Et l'Hermine n'a plus
Qu'un collier de servage
Aux grands foyers des Pardons
Plus de chansons.*

XVI

*Vendéens et Bretons
Bien loin de leurs chaumières (bis)
Dorment sous les canons
Des hordes étrangères
Partout les Bleus vainqueurs
Font les seigneurs.*

ne sut pas acquiescer à l'enthousiasme des Bretons, catholiques et royalistes dans leur universalité, surtout en Morbihan.

L'exécution du duc d'Enghien ; la suppression des missions ; l'obligation absolue de ralliement à la dynastie napoléonienne sous peine de damnation éternelle ; les excès de la censure contre les livres et journaux d'Église ; la conscription meurtrière, et les conséquences épouvantables pour les familles des jeunes gens qui s'y dérobaient ; la loi draconienne sur les associations de plus de vingt membres ; l'arrestation du Pape par le général Radet, sa déportation et la confiscation de ses États ; la guerre contre l'Espagne catholique, qui après avoir aidé la Bretagne à reconquérir son indépendance sous le Régent, avait accueilli les prêtres réfractaires avec la plus grande charité ; tous ces excès constituaient un faisceau de motifs qui expliquent fort bien le mouvement insurrectionnel breton de 1815, connu sous le nom de Petite Chouannerie.

Dès que la nouvelle du retour de l'île d'Elbe leur parvint, les royalistes morbihannais reprirent les armes, et se rangèrent sous les ordres de chefs illustres, héros de la Grande Chouannerie : de Roi de Grisolles, Louis de la Rochejaquelein, Joseph Cadoudal, Le Thiec, ami et compagnon du Roi de Bignan, les deux fils de celui-ci, l'intrépide Gamber, le général de la Boëssière, Galles, Lainé, Rohu, de Sécillon ; et aussi de Saint-Fern, de Langourla, de Moëstlen, de Guerry, du Couëdic, de Langlé, Mallard, Dagorne et tant d'autres tués au cours de cette campagne de trois mois.

Le collège de Vannes, dissous en 1793 et rouvert en 1804, comptait six cents élèves, tous externes. Trois cents d'entre eux, âgés d'au moins 15 ans, et en état de porter les armes, résolurent de se joindre à l'armée catholique et royale. Après un mois de préparation, avoir prêté serment de fidélité à Dieu et au roi au pied d'un calvaire, ils partirent avec le drapeau blanc du collège, ayant mis à leur tête un vétéran de la première chouannerie, le chevalier de Margadel qu'ils étaient allés arracher à sa paisible retraite aux environs de Vannes.

Jamais il n'y eut d'esprit d'intrigue dans les rangs des Ecoliers, chacun voulant rester simple soldat, chrétien comme un autre, et n'acceptant les grades que pour mieux servir la Cause Sacrée.

Ils participèrent à tous les combats, chouannèrent sans arrêt se battant comme des lions aux accents des chants de leur barde le sergent Thiec. En maints engagements, ils décidèrent du succès, notamment à Sainte-Anne, Plescop, Muzillac. L'armée entière déploya une telle activité qu'après quelques semaines elle tenait toute la campagne morbihannaise ; seules les villes principales étaient occupées par les troupes napoléoniennes.

Le retour de Louis XVIII mit fin aux hostilités et bientôt Chouans et Bleus, cocarde blanche au chapeau, réunis en une colonne sous le commandement du général d'empire Rousseau firent leur entrée à Vannes. En tête, à l'honneur, marchait avec son glorieux drapeau la Compagnie des Ecoliers qu'avaient rejoint leurs cadets, portant en signe de faveur, une branche de chêne dans le canon de fusil. Une messe solennelle dans la cathédrale Saint-Paterne suivie d'un Te Deum scella la réconciliation

grand
des
Il
Me
était
c'est
na c
ratio
No
des
que
Pa
fidél
cons
une
C
gne
disp
dre
ses

C
pas
dont
nées
extr
pas
mon
se c
cher
Fusa
tata
las,
soup
bien
pren
curé
Mar
Po
vous
mat
Kru
stim
cha
acid
doul
retr
de
mac
et 2

DE

En
nati
com
part
tion
« C
L

C
gior
ses
C
affi
teri
de
lote
que
L
rea
ne